

*Gwénaëlle Mainsant (2021). Sur le trottoir, l'Etat. La police face à la prostitution**

*par Mathilde Guillanton**

La question de la régulation de la sexualité par l'Etat - notamment celle de la prostitution - a été présente dans l'espace public dès la Révolution française. Clyde Plumauzille (2016) parle à cet égard de dépénalisation paradoxale de la prostitution. Au XIXème siècle, le Règlementarisme instaure un contrôle de la population prostituée. Puis la fin de la Seconde Guerre mondiale, marque un retour à un abolitionnisme ambiguë. Cette volonté de contrôler la prostitution a regagné en importance au tournant des années 2000, ce qui a entraîné la mise en place de la Loi de Sécurité Intérieure (LSI) en 2003, portée par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur.

L'objet du travail de Gwénaëlle Mainsant est d'analyser l'évolution de la police des mœurs, anciennement la Mondaine, et du travail policier du contrôle de la prostitution à Paris. L'ouvrage s'inscrit dans la continuité de sa thèse (Mainsant, Fassin, 2014), soutenue en 2012 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. L'objectif est de comprendre la relation entre Etat et sexualité, de rendre compte de la différenciation entre sexualité légale et illégale, légitime et illégitime, déviante ou «normale», mais aussi de montrer les effets des évolutions de la prostitution sur la profession de policier. Mainsant a réalisé plusieurs mois d'observation au sein de la Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP), travaillé sur des archives de la Mondaine, des dossiers d'enquête ou encore s'est entretenue avec des acteurs du monde la prostitution extérieurs à la police. Cette démarche de transversalité temporelle et spatiale lui a permis de produire une enquête riche rendant compte des trois niveaux d'exercice de la régulation de la prostitution: la sphère politique et médiatique, l'institution policière et le terrain.

Dans la première partie, Mainsant revient sur l'histoire de la Mondaine de 1946 à 2008 en s'appuyant sur les archives des rapports d'activités. Elle mobilise la notion d'«illégalisme» de Foucault (2011) comme comportement transgressif des normes, afin de montrer comment ces

* DOI 10.3280/SISS2021-003010

* Étudiante de Sciences Po Bordeaux.

illégalismes ont fait partie puis sont sortis du droit, et les répercussions que cela a eu sur les missions de la Mondaine. La sociologue distingue trois temps. Les années 1946 à 1960, caractérisées par un retour à un ordre moral et aux valeurs familiales, c'est l'âge d'or de la Mondaine. La période 1965-1970 marque un tournant avec la libération sexuelle des femmes et des homosexuels. De plus, les scandales de corruption éclatent à la Mondaine ce qui salit son image et prestige. De 1975 à 2003, les bonnes mœurs tombent en désuétude, la Mondaine n'a plus que la lutte contre le proxénétisme comme mission. En cinquante ans, la Mondaine a donc été dépossédée de ses missions et de ses pouvoirs, c'est la fin d'un mythe. Néanmoins, Mainsant note qu'il n'y a pas eu de remplacement des missions de la BRP, qui aurait pu s'occuper des violences sexuelles ou de la traite d'êtres humains.

Par la suite, la sociologue revient sur la guerre des polices de la prostitution depuis l'adoption de la LSI en 2003. En effet, depuis les années 1990-2000, la population prostituée a changé à Paris, le nombre de prostituées françaises a diminué tandis que l'on a assisté à un accroissement des prostituées venues de l'Europe de l'Est, de l'Afrique de l'Ouest de la Chine. La LSI est adoptée pour éradiquer cette prostitution visible de Paris, mais cela entraîne une guerre des polices entre l'USIT (Unité de soutien aux investigations territoriales) créée en 2003, la BRP et l'OCRTEH (Office central de répression de la traite d'êtres humains). A travers la notion de «lutttes juridictionnelles» (Abbott, 1988), Mainsant montre que les trois services empiètent chacun sur leurs prérogatives et sont en compétition en raison d'une politique du chiffre. Les conséquences sont directes pour les prostituées, elles sont des criminelles et non des victimes. La compassion fait défaut dans le travail policier.

Dans une seconde partie, Mainsant étudie le lien entre action policière et genre. En effet, les émotions ne sont pas spontanées mais conditionnées par l'institution afin de conserver la virilité policière. En s'appuyant sur les travaux de Lagroye (2006), elle montre que le travail de mise à distance des émotions et de dissimulation par les policiers est une performance de virilité. Il y a une différenciation du jeu émotionnel en fonction du genre, de l'origine et de la classe sociale. Les policiers feignent la familiarité avec les proxénètes hommes, la séduction avec les prostituées d'Europe de l'Est ou bien la sévérité avec les autres publics cibles. Par ailleurs, la féminisation progressive est perçue comme une perturbation de la virilité policière, car les femmes seraient moins fortes physiquement et inadéquates à travailler avec les publics cibles car elles ne peuvent recourir à ce jeu de séduction ou de familiarité.

De fait, les policières sont exclues des processus de recrutement et contact des informateurs et se retrouvent reléguées aux tâches peu valorisées. Il se produit alors une division sexuée du travail. En outre, dans le droit, le sexe ou le genre des auteurs ou victimes de proxénétisme n'est pas spécifié. La définition étant large, cela laisse une marge d'interprétation des policiers qui produit une définition en pratique de ce qu'est le proxénétisme. Mainsant note que la saisie d'enquêtes par les policiers dépend du prestige qu'ils peuvent en retirer, ils privilégient donc les «beaux voyous». Il y a ainsi un premier choix sur la population enquêtée. Ce choix de l'enquête dépend également des caractéristiques sociales, raciales et sexuelles. En ce qui concerne la classe sociale, les policiers ont davantage d'affinités avec les prostituées de «luxe» qui ne sont d'ailleurs que peu désignées par ce terme. A l'inverse, il y a peu de compassion envers les prostituées de milieux défavorisés. D'un point de vue racial, les agents de la BRP privilégient les enquêtes sur la prostitution d'Europe de l'Est ou chinoise. Il y a très peu d'enquête sur le proxénétisme d'Afrique de l'Ouest orchestré par des «mamas». Les policiers justifient cet évitement en raison d'un écart culturel insurmontable et d'un problème de genre ne permettant ni familiarité, ni séduction. Enfin, les policiers mettent à distance les transgenres et les homosexuels car ils ne peuvent recourir à la performance de la virilité policière. Par ailleurs, ils craignent une contamination morale et les jugent «anormaux». De fait, aucune enquête n'est menée là où les policiers n'ont pas ou se refusent d'avoir des informateurs.

Dans une dernière partie, Mainsant analyse l'imaginaire policier, c'est-à-dire la façon dont se pense la BRP en tant que police des mœurs, comment elle conçoit ses missions face à une médiatisation accrue, enfin comment la police pense la prostitution. C'est donc l'ensemble des discours produit par et sur la police que la sociologue se propose d'étudier. Afin de documenter cette partie, elle s'est entretenue avec des journalistes spécialisés de la question, a eu accès aux archives personnelles des policiers et à différents dossiers de presse sur la police et prostitution. Au début des années 2000, la question de la prostitution reprend de l'importance dans le débat public dans plusieurs pays occidentaux. En ce qui concerne la BRP, les policiers s'intéressent peu aux controverses intellectuelles. Ils ne sont pas au fait des débats sur la traite d'êtres humains ou bien sur le statut de victime ou non de la prostituée, mais sont davantage concernés par les questions liées à leur autonomie et éthique professionnelle. La représentation médiatique est très importante car elle contribue au palmarès et à la constitution d'une mémoire. Elle sert aussi les rivalités entre brigades et équipes, permettant ainsi la valorisation vis-à-vis de la hiérarchie. Par ailleurs, c'est la police qui définit

ce qu'est la prostitution. D'après le concept de «savoir pouvoir» de Foucault, Mainsant, montre que les policiers ont les moyens d'intervenir, et c'est leur usage qui définit la prostitution. Par conséquent, elle distingue trois étapes de définition qui sont l'identification des individus comme prostituées, l'établissement de la norme et la constitution de cibles désirables. Par ce processus, la sociologue montre à quelle point la définition produite par la BRP est réductrice, invisibilise d'autres formes de prostitution et présente ce phénomène social comme mineur.

L'ouvrage de Mainsant apporte un regard neuf sur la prostitution et permet d'élargir le débat à la définition et régulation de celle-ci de l'intérieur. En effet, il ne s'intéresse pas directement aux stigmatisés mais bien à ceux qui produisent ce stigmate. Il alimente également le débat sur la place de la police dans notre société. Son travail de terrain dans une institution très opaque permet de dépasser le travail de production de normes des policiers et de rendre compte d'un travail pratique. D'un point de vue méthodologique, l'enquête est riche de par la diversité de ses supports et l'étendue temporelle du travail. On peut certes regretter que Mainsant n'ait pas traité de l'expérience des prostituées face à l'action policière, ce qui aurait pu enrichir l'enquête. Néanmoins, on peut comprendre une volonté de cohérence de n'étudier le phénomène que d'un côté pour se concentrer exclusivement sur la police.

Bibliographie

Gwénaëlle M., Fassin D. (2014). *L'État et les illégalismes sexuels: ethnographie et sociohistoire du contrôle policier de la prostitution à Paris*. Atelier national de reproduction des thèses.

Foucault M. (2011). *Surveiller et punir: naissance de la prison*. Gallimard: Paris.

Abbott A. (1988). *The System of Professions: An Essay on the Division of Expert Labor*. The University of Chicago Press: Chicago. press.uchicago.edu.

Lagroye J. (2006). *Sociologie politique*. 5e édition revue et mise à jour, Dalloz. Presses de la fondation nationale des sciences politiques.

Plumauzille C. (2016). *Prostitution et Révolution. Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*. Champ Vallon: Paris.